

4. Evaluation

Indice passe-partout

QUAND LES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES SE JOUENT DU TRACÉ NATUREL

Quand barres de métal et tendeurs au sol s'ajoutent à la structure préexistante, quand les fils électriques d'une sono s'emberlificotent au parcours habituel... l'accessibilité d'un lieu change radicalement. Et il est un certain nombre de conseils à observer pour que la fête accueille tous les participants, indépendamment de leur condition physique ou mentale.

Que dire d'un plan, incliné à bonne pente et judicieusement installé pour permettre au chaisard de franchir la poutrelle d'acier qui sous-tend un stand si, le jour de l'événement, la foule massée autour des attractions rend ce plan incliné tout simplement hors d'atteinte ? Une personne valide aura toujours le loisir de contourner le groupe de personnes, même avec quelque difficulté ; une personne en chaise, elle, deviendra otage de ses roues, contrainte à l'immobilisme et absente de la fête.



Photo : GDS

L'INDICE PASSE-PARTOUT® COMME LIGNE DE CONDUITE...

Parce qu'il s'agit de ne pas nier le caractère durable de l'Indice Passe-Partout, GAMAH évite de le calculer pour des événements éphémères (festivals, foires, manifestations de plein air, etc.) En effet, ce qui importe, c'est la configuration du site en temps réel. Dans le cas d'aménagements temporaires - avec des matériaux qui, très souvent, n'ont pas été pensés pour l'accessibilité de tous -, il y aura forcément une partie de l'information qui échappe à l'IPP et ce serait brader la qualité de l'analyse.

Ce choix n'empêche cependant pas les organisateurs d'événements de se fier à la logique de l'IPP pour rendre les lieux plus accessibles.

Chaque type de handicap a des attentes spécifiques. Celles-ci ont été, en quelque sorte, traduites en critères progressifs d'accès, le plus souvent liés à l'entrée (E), à la circulation sur site (C), à la communication avec un tiers, à l'utilisation des installations (U) et aux possibilités d'un parking à proximité (S).



PLUS EN DÉTAILS...

Un chaisard, qu'il se déplace seul ou avec accompagnateur, souhaitera trouver en ce lieu, même modifié pour la fête, une entrée et une sortie facile (E), une circulation aisée au sein du bâtiment ou sur l'esplanade de la manifestation (C) ; il voudra pouvoir utiliser les installations de la façon la plus simple qui soit (U) et, finalement, pouvoir garer son véhicule aux abords immédiats de l'accueil (S). Lorsqu'on est orphelin de ses jambes, c'est en effet selon cette graduation que se présentent les difficultés d'accès à une activité, quelle qu'elle soit.

La personne qui se déplace debout mais avec quelques difficultés (lenteur, déséquilibre, nécessite une aide technique de type béquille ou déambulateur, etc.) désirera, en priorité, se garer aux abords immédiats de l'entrée (S), puis avoir la possibilité de franchir cette entrée (E). Ensuite, elle voudra pouvoir se déplacer aisément sur le site (C) et faire usage des équipements mis à disposition (U), de la même façon qu'en période non festive.

Chacun peut imaginer l'importance des repères tactiles pour les personnes malvoyantes et l'aide précieuse que peut apporter un chien d'assistance à la personne qui est privée de ses yeux. Il faut donc que ce compagnon à quatre pattes ne se voie pas opposer un refus d'entrée. C'est le critère minimum (E). Seront ensuite pris en compte les jalons tactiles qui vont aider la personne à circuler en toute sécurité et en connaissance des lieux (localisation et guidage vers les services (C). Lorsqu'elle pourra, en plus, utiliser les équipements en toute autonomie(U), on parlera d'accessibilité idéale.

La personne dépourvue de fonction auditive a, de la même façon qu'un déficient cognitif, un accès peu aisé aux canaux de communication écrits. Il faut lui faciliter la compréhension des choses par des mots simples, du langage imagé, des informations illustrées, etc. Toutes choses prises en compte dans la sixième catégorie de cotation de l'Indice Passe-Partout qui, on le rappelle, reste la base de réflexion pour une accessibilité optimale.

La personne sourde éprouve en plus des difficultés à entrer en contact avec autrui, à établir un dialogue et à se faire comprendre. Apporter des solutions à ce cas de figure revient à proposer :

- des aides techniques (boucle d'induction magnétique et/ou amplification auditive),
- de la courtoisie de la part du personnel et la volonté réelle de créer le contact (par la lecture labiale par exemple),
- la possibilité d'avoir recours à une personne pratiquant la langue des signes (LS),
- la sécurité que confèrent certains aménagements (alarme sonore doublée de flashes lumineux, fonction vibreur d'un GSM, qui doit dès lors être autorisé, etc.)

Enfin, l'organisateur va tenter de répondre aux attentes particulières des personnes présentant une difficulté de compréhension. Au-delà de la transmission des informations par voie schématique ou simplifiée, il se prémunira des embarras qui découleraient d'une entrée (E) compliquée, d'une circulation (C) peu aisée sur site et d'une utilisation (U) complexe des équipements mis à disposition. On retrouve ainsi les éléments présents dans les catégories voisines.

Lorsqu'il a apporté des améliorations significatives répondant aux critères d'accessibilité, l'organisateur doit être fier de les afficher, sur son site Internet et via le réseau des associations représentatives de personnes handicapées. En gros caractères pour faciliter la lecture, de façon illustrée pour faciliter la compréhension, sur bande sonore pour la clientèle présentant une déficience visuelle. Il faut faire savoir aux personnes handicapées que la fête leur est accessible et qu'elles sont les bienvenues.

Quels que soient leur nombre et leur complexité, les recommandations et les aménagements proposés doivent s'inscrire naturellement dans le cadre de la manifestation. Parce qu'il s'agit avant tout d'une fête, d'un moment de divertissement pour tous.

Rappelons pour finir que la personne handicapée demande d'être traitée comme une personne valide. Lui proposer un tarif préférentiel ne répond pas du tout à cette envie légitime. En revanche, offrir une gratuité d'accès à son éventuel accompagnateur sera très apprécié.

Que la fête commence... !

Joëlle Lekeu
Chargée de Communication, ASBL GAMAH

Remerciements

Complexe Commercial Ville2 (Charleroi)
AWIPH (Montignies/Sambre)
Complexe cinématographique Carollywood (Charleroi)
Charleroi Expo
Médiathèque de la Communauté Française (Charleroi)
Musée International de la Photographie (Mont/Marchienne)
Francofolies de Spa – Edition 2003
Cap48 (RTBF-Liège)
Théâtre du Forum (Liège)
Taxis Sympa-Tax
Spiroudôme (Charleroi)
Action 21 Futsal Charleroi
ASBL Passe-Muraille (St Ghislain)
ASBL Plein-Pied (Namur)
ASBL Gamah (Liège)
ASBL Surdimobil (Liège)
ASBL Eurobilus (Les Bons Villers)

**Cette brochure a été réalisée avec le soutien
du Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Région wallonne.**

Sauf mention contraire, photos : copyright Eurobilus / Roman Glaser



**ASSOCIATION D'INFORMATION, DE COMMUNICATION
ET DE DÉMYSTIFICATION DE LA PERSONNE HANDICAPÉE**

Rue François Reconnu 50 bis - B-6061 Montignies-Sur-Sambre
E-mail : horizon.2000@h2000.be

**Suite à la lecture de ce document
n'hésitez pas à visiter notre site :**
www.h2000.be



**Cabinet du Ministre
des Affaires sociales et de la Santé
de la Région wallonne**